CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

PL-10

Sélection de la base de référence

Juill. 2026

Votre gouvernement

Québec

PL

Planification de la cybersécurité

Planning

PL-10 — Sélection de la base de référence (PaFF)

Énoncés :

Sélectionner la base de référence des contrôles d'un système.

Responsable : Aucun

Discussion :

Les bases de référence des contrôles sont des ensembles prédéfinis de contrôles rassemblés pour satisfaire explicitement aux besoins de protection d'un groupe, d'une organisation ou d'une communauté d'intérêts. Les contrôles sont sélectionnés aux fins des bases de référence de manière à respecter les mandats imposés en vertu des lois, des décrets, des directives, des politiques, de la réglementation, des normes et des lignes directrices applicables ou à atténuer les menaces courantes qui pèsent sur l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs de la base de référence selon les hypothèses soulevées par cette dernière. Les bases de référence représentent un point de départ pour la protection de la vie privée des utilisatrices et utilisateurs, de l'information et des systèmes d'information et sont suivies de mesures d'adaptation visant à gérer le risque conformément aux contraintes imposées par la mission, les activités ou de toute autre nature (voir le contrôle PL-11). La sélection de la base de référence d'un contrôle est déterminée par les besoins des parties prenantes. Les parties prenantes doivent tenir compte des exigences liées à la mission ou aux activités de l'organisation, ainsi qu'aux mandats imposés en vertu des lois, des décrets, des directives, des politiques, de la réglementation, des normes et des lignes directrices applicables. Pour répondre aux exigences, on recommande aux organisations de sélectionner l'une des bases de référence des contrôles après avoir passé en revue les types d'information et les renseignements qui sont traités, stockés et transmis sur le système; avoir analysé les incidences négatives potentielles découlant de la perte ou de la compromission de l'information ou du système sur les activités et les biens organisationnels, les individus, les autres organisations ou le gouvernement; et avoir pris en considération les résultats des évaluations des risques touchant les systèmes et l'organisation.